

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 6 octobre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Betty CARVOU - Jean-Pierre CESARO - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENCE - Christian PELLICANI - Marc PENA - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Jean-Pascal GOURNES - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Mireille BALLETTI représentée par Emilie CANNONE - Sébastien BARLES représenté par Aïcha SIF - Mireille BENEDETTI représentée par Michel ROUX - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Anne MEILHAC - Sabine BERNASCONI représentée par Pierre LAGET - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Jacques BOUDON représenté par Marc FERAUD - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - René-Francis CARPENTIER représenté par Martial ALVAREZ - Martin CARVALHO représenté par Philippe KLEIN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Roland CAZZOLA

représenté par Doudja BOUKRINE - Saphia CHAHID représentée par Laurence SEMERDJIAN - Philippe CHARRIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Betty CARVOU - Marie-Ange CONTE représentée par Roger PELLENC - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Claude FERCHAT - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Christian DENANS représenté par Anne REYBAUD - Bruno GILLES représenté par Catherine PILA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Nathalie LEFEBVRE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Nicolas ISNARD représenté par David YTIER - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Louis VINCENT - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Remi MARCENGO représenté par Bernard DEFLESSELLES - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Marie MARTINOD représentée par Frédéric GUELLE - Sandrine MAUREL représentée par Didier REAULT - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MESNARD représenté par José MORALES - Yves MORAINÉ représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Lourdes MOUNIEN représentée par Eric SEMERDJIAN - Grégory PANAGOUDIS représenté par Christian AMIRATY - Patrick PAPPALARDO représenté par Eléonore BEZ - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Agnès PEYRONNET représentée par Vincent LANGUILLE - Patrick PIN représenté par Michel ILLAC - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Denis ROSSI représenté par David GALTIER - Michèle RUBIROLA représentée par Christine JUSTE - Paul SABATINO représenté par André MOLINO - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie BRAISE - Guy TEISSIER représenté par Solange BIAGGI - Anne VIAL représentée par Laure ROVERA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas BAZZUCCHI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Romain BRUMENT - Laure-Agnès CARADEC - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Sylvaine DI CARO - Monique FARKAS - Agnès FRESCHEL - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Jessie LINTON - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Pascale MORBELLI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Marie-France SOURD GULINO - Marcel TOUATI - Catherine VESTIEU - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nathalie TEISSIER représentée à 10h25 par Christian PELLICANI - Gérard AZIBI représenté à 10h41 par Lisette NARDUCCI - Caroline MAURIN représentée à 11h29 par Alexandre DORIOL.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard FRAU à 11h08 - Corinne BIRGIN à 11h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-015-18650/25/CM

■ Approbation du règlement intérieur et des grilles tarifaires applicables au sein du parking / parking relais métropolitain Cap Horizon situé à Vitrolles 134430

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En application des dispositions combinées des lois n°2004-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce pleinement la compétence « aires et parcs de stationnement » sur l'intégralité de son territoire depuis le 1er janvier 2018. Dans ce cadre, et par délibération MOB 009-13555/23/CM du 16 mars 2023, le Conseil de la Métropole a approuvé la création de la Régie Métropolitaine dotée de la seule autonomie financière, chargée de l'exploitation des 7 parcs de stationnement Mignet, Méjanes, Signoret, Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur à Aix-en-Provence, dont le contrat de concession s'est achevé le 29 juin 2023, ainsi que l'exploitation des 3 parkings d'Istres à compter du 1er janvier 2024, par délibération MOB-009-15243/23/CM.

La Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit actuellement la construction d'un nouveau pôle d'échange dénommé Cap Horizon au sein duquel un parking de 429 places en cours de réalisation. Ce projet global s'inscrit dans un vaste programme d'aménagement lancé par la Métropole depuis 2015 sur environ 80 hectares, entre la zone aéroportuaire et le plateau des Estroublans à Vitrolles. Il vise une requalification urbaine et paysagère pour créer un environnement attractif et durable pour les entreprises, avec une accessibilité renforcée par les transports en commun et un cadre modernisé.

Le parc de stationnement, situé à l'Est de la Place Haute et accessible depuis la rue d'Athènes, a vocation à accueillir à la fois des usagers des transports publics, et des usagers horaires et abonnés émanant notamment de la ZAC, sise à proximité de celui-ci. Cela confère à ce parking un double usage : parking-relais et parking public. Son ouverture est prévue au cours du premier semestre 2026, et il sera exploité dans sa totalité par la Régie des Parkings Métropolitains.

Le parc Cap Horizon sera composé de trois niveaux et proposera une capacité totale de 429 places, dont 10 PMR, 23 places pour motos, 32 places pour vélos dans un local sécurisé, des locaux d'exploitation, et un sanitaire public destiné aux usagers.

Le parking Cap Horizon proposera une tarification aux usagers des transports ainsi qu'une tarification pour les usagers horaires et abonnés, conformément aux prescriptions générales de l'aménagement de la ZAC Cap Horizon (annexe 1.A et B). Les tarifs seront actualisés annuellement au 1er janvier.

Des conventions d'abonnement longue durée seront également prévues afin de répondre aux besoins des acteurs économiques prévoyant de s'installer dans la ZAC, dans le cadre de leur dépôt de permis de construire, si leurs besoins en places de stationnement n'est pas totalement couverts par leurs propres moyens. Les prescriptions relatives à ces autorisations sont spécifiées dans le cahier des charges de cession de terrains de la ZAC Cap Horizon (annexe 3).

La mise en œuvre de ces conventions est soumise aux prescriptions suivantes :

- L'implantation des activités doit être située à moins de 300 mètres du parking mutualisé.
- Le nombre de places dépend de la nature de l'activité : industrie, artisanat, bureaux, entrepôts, hôtellerie.

Par ailleurs, un abonnement VL travail sera mis en place en amont de l'ouverture au public du parking et du parking relais, dans la limite d'un quota de 230 places. Cette tarification mensuelle sera applicable jusqu'à l'ouverture effective du parking Cap Horizon.

C'est dans ce contexte, qu'il est proposé d'approuver les grilles tarifaires applicables au sein du parking métropolitain Cap Horizon (annexe 1.A et B) et les règlements intérieurs du parking et du parking relais (annexe 2.A et B), ci-annexés au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code du Travail, notamment l'article L. 1224-1 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 22 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS ;
- La délibération n° FBPA 002-12908/22/CM du 15 décembre 2022 relative à la définition de l'intérêt métropolitain inhérent à la compétence « aires et parcs de stationnement » ;
- La délibération n° MOB 009-13555/23/CM du 16 mars 2023 relative à la création d'une Régie Métropolitaine chargée de la gestion de 7 parcs de stationnement à Aix-en-Provence ;
- La délibération n°MOB-009-15243/23/CM du 7 décembre 2023 modifiant les statuts et le nom de Régie qui devient « Régie des Parkings Métropolitains » en raison de l'intégration au périmètre des trois parkings de stationnement, les Carmes, les Arnavaux et Victor Hugo situés à Istres ;
- L'avis du Conseil d'exploitation de la Régie des parkings métropolitains du 19 mai 2025 ;
- L'avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2025.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce la compétence « aires et parcs de stationnement » sur l'intégralité de son territoire depuis le 1er Janvier 2018 ;
- Que la Métropole a créé le 16 mars 2023 la régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation de 7 parkings à Aix-en-Provence ;
- Que la Métropole a modifié les statuts de la Régie en raison de l'intégration au périmètre des trois parkings de stationnement situés à Istres à partir du 1^{er} janvier 2024 ;
- Que le futur parking Cap Horizon sera exploité par la Régie des Parkings Métropolitains aura un double usage de parking-relais et de parking public ;
- Qu'il est donc nécessaire de d'approuver les grilles tarifaires applicables au sein du parking métropolitain Cap Horizon situé à Vitrolles, tant pour sa fonction relais que pour sa fonction parc de stationnement, et le règlement intérieur.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les grilles tarifaires applicables au sein du parking métropolitain Cap Horizon situé à Vitrolles, et les règlements intérieurs du parking et du parking relais ci-annexés.

Article 2 :

Les tarifs et les règlements intérieurs inhérents à l'exploitation du parking Cap Horizon entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 ; les tarifs seront actualisés annuellement au 1^{er} janvier.

Article 3 :

La recette correspondante sera constatée au budget annexe « parkings », de l'exercice 2026, en section de fonctionnement : chapitre 75, nature 7541.

La recette relève de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Parkings » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MSVI ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS